

Marc SERRE  


**DEPARTEMENT DU VAR**

**COMMUNE DE LA FARLEDE**

**CREATION DE LA ZONE d'AMENAGEMENT DIFFERE DU GRAND VALLAT**

**ETAT PARCELLAIRE**

**ETAT PARCELLAIRE  
DES IMMEUBLES A ACQUERIR DANS LA COMMUNE DE LA FARLEDE**

COMMUNE DE LA FARLEDE										Création de la Zone d'Aménagement Différé du Grand Vallat
N° PLAN PARCEL LAIRE	DESIGNATION CADASTRALE					PARCELLE MUTEE		PARCELLE HORS EMPRISE RESTANT LA PROPRIETE DES EXPROPRIES		PROPRIETAIRE EXPROPRIE
	Section	N°	Adresse Ou lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire exproprié
1	BH	27	Les Peyrons	2 197	Terre	27	2 197	-	-	<u>Inscrit à la matrice cadastrale :</u> Madame VIDAL Monique
	BH	28		2 379		28	2 379	-	-	<u>Propriétaire réel :</u>
	BH	29		2 570		29	2 570	-	-	Madame VIDAL Monique Claire Noëlie, née le 2 janvier 1936 à LA FARLEDE, Retraitée, divorcée de Monsieur PAIN Roger, demeurant 1 Rue Victor Hugo à LA FARLEDE (83310)

**ORIGINE DE PROPRIETE :**

↳ Succession de Madame FAURY Augusta Emilie, décédée à TOULON le 10 octobre 1987, ab-intestat.

A la survivance de Monsieur VIDAL Joseph, son époux resté veuf, usufruitier légal pour 25%. Laissant pour seuls héritiers Monsieur VIDAL Roger et Madame VIDAL Monique, ses deux enfants issus de son union.

L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître PORCEL-MASCHERPA, Notaire associé à LA SEYNE SUR MER, le 15 avril 1988, publiée au 2<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON, le 20 mai 1988 – Volume 88P n° 4800 -



↳ Succession de Monsieur VIDAL Joseph Louis Philibert décédé le 25 mars 1989, ab-intestat.

Laissant pour seuls héritiers Monsieur VIDAL Roger et Madame VIDAL Monique, ses deux enfants susnommés.

L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître HUSSON, Notaire associé à SOLLIES PONT en 1990, publiée au 2<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON, le 5 janvier 1990 – Volume 89P n° 12756 –

↳ Succession de Monsieur VIDAL Roger Jean Antoine décédé à TOULON le 1<sup>er</sup> septembre 1996, ab-intestat, en l'état de célibat.

Laissant pour seule héritière ladite dame VIDAL Monique, sa sœur germaine, en l'absence d'héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession, descendant légitime ou naturel, enfant adoptif, descendants d'eux ou ascendants

L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître HUSSON, Notaire susnommé, le 25 février 1997, publiée au 2<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON, les 28 mars et 25 juin 1997 – Volume 97P n° 3054 – suivie d'une attestation rectificative en date du 19 juin 1997, publiée le 25 juin 1997 – Volume 97P n° 5632 –

↳ Succession de Madame VIDAL Marie Claire Joséphine Yvonne décédée à LA FARLEDE le 13 octobre 2006, ab-intestat, en l'état de célibat.

Laissant pour seule héritière ladite dame VIDAL Monique, sa nièce, en l'absence d'héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession, descendant légitime ou naturel, enfant adoptif, descendants d'eux ou ascendants

L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître VINAI, Notaire associé à SOLLIES PONT, le 20 mars 2007, publiée au 2<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON, le 10 avril 2007 – Volume 07P n° 3551 -